

2

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ASSAINISSEMENT

Stratégie d'actions et perspectives relative à l'assainissement des eaux usées - Réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) - Plan de financement.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 22/194/INF-ASS du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la stratégie d'actions à mettre en œuvre face aux problématiques d'assainissement, et notamment, d'étudier les opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Dans cette perspective d'étude, une consultation de bureaux d'études a été opérée durant le mois de janvier 2023 et le marché a été notifié à l'entreprise DV2E pour un montant global forfaitaire de 28 994,00 € HT soit 34 792,80 € TTC.

Dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et en partenariat avec la Collectivité de Corse, il est proposé aux collectivités la possibilité de bénéficier d'une participation au financement des projets qui visent à innover dans les stations d'épuration de traitement des eaux usées (objectif 2-1 / Orientation n° 2).

Dans ses objectifs, l'étude d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées, remplit les critères d'éligibilité.

Aussi, une demande de financement a été adressée à l'agence de l'eau et à la Collectivité de Corse.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a répondu favorablement à notre demande et a décidé l'attribution d'une subvention de 14 497,00 € HT représentant 50 % des dépenses hors taxes éligibles.

Le plan de financement est défini comme suit :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT
Frais d'études	100 %	28 994,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	50 %	14 497,00 €
Collectivité de Corse (CDC)	30 %	8 698,20 €
Total des aides	80 %	23 195,20 €
Reste part communale	20 %	5 798,80 €
Rappel TVA	20 %	5 798,80 €
Part communale TTC		11 597,60 €
Dépense totale TTC		34 792,80 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22/194/INF-ASS du 12 décembre 2022 portant stratégies d'actions et perspectives relatives à l'assainissement des eaux usées,

- ✚ d'approuver le plan de financement pour la réalisation des études d'opportunités de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour un montant de 28 994,00 € HT, soit 34 792,80 € TTC, comprenant des aides publiques d'un montant total de 23 195,20 € HT soit 80 % des dépenses éligibles HT et réservant une part communale de 5 798,80 € HT, soit 11 597,60 € TTC, comme suit :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT
Frais d'études	100 %	28 994,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	50 %	14 497,00 €
Collectivité de Corse (CDC)	30 %	8 698,20 €
Total des aides	80 %	23 195,20 €
Reste part communale	20 %	5 798,80 €
Rappel TVA	20 %	5 798,80 €
Part communale TTC		11 597,60 €
Dépense totale TTC		34 792,80 €

- ✚ d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.
- ✚ d'autoriser le Maire à lancer l'opération ci-dessus exposée même si les financeurs sollicités ne répondent pas favorablement à la demande d'aide de financement.
- ✚ d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.